



## ***Comment fonctionnent les ateliers périscolaires ?***

Le fonctionnement convenu avec l'ensemble des partenaires pour cette rentrée reste inchangé.

- L'inscription se fera directement auprès de chaque association le **mardi 1<sup>er</sup> septembre** à la sortie des classes dans la cour de récréation à partir de 16h45.
- Les inscriptions seront données en priorité aux élèves demi-pensionnaires et aux parents présents lors de la permanence à l'école le 1<sup>er</sup> septembre. Elles ne seront acceptées qu'une fois la fiche d'inscription complétée remise ces jours-là et le règlement par chèque effectué.
- Une fois la permanence terminée, à partir du 1<sup>er</sup> septembre au soir, vous aurez la possibilité de faire une demande d'inscription par mail directement auprès de l'intervenant de l'association choisie. L'adresse mail des intervenants vous sera communiquée ce jour-là.
- Nous vous rappelons qu'en cas de désengagement d'un enfant, au cours de l'année scolaire, aucun remboursement ne sera possible.
- Dans un 1<sup>er</sup> temps, un enfant ne peut être inscrit qu'à **un seul atelier**. Dans le cas où des places resteraient, vous serez informés, votre enfant pourra alors bénéficier d'un deuxième atelier.
- Pour l'atelier « éveil multisports », merci de fournir un certificat médical.
- Les inscriptions seront définitives le vendredi 11 septembre 2020.
- Les ateliers débuteront le lundi 14 septembre 2020.
- Les ateliers se termineront le vendredi 4 juin 2021.

**En cas de problème, vous prendrez directement contact avec les intervenants de l'association en question.**

Vous trouverez un tableau récapitulatif dans les documents téléchargeables.